

Laïcislamisation

Laïcité-islam : deux siècles de complicité antichrétienne

par Louis Medler

« **P**LUTÔT LE TURBAN TURC que la tiare romaine » : c'était le slogan des schismatiques grecs à la veille de la prise de Constantinople (1453). Ils ont été exaucés.

Les promoteurs de la « laïcité » semblent avoir repris leur devise. *Plutôt l'islam que l'Église catholique !* Contre l'Église, tout est permis : haine, calomnies, expulsions, spoliations, interdictions, persécutions. Tandis que l'islam est systématiquement encouragé, promu et financé depuis près de deux siècles.

La *laïcislamisation* de la France a une longue histoire, fort peu connue. Sans la retracer intégralement, rappelons seulement quelques épisodes significatifs :

1. La désinformation historique en faveur de l'islam, dès le 19^e siècle, dans l'enseignement public.
2. Le favoritisme administratif en faveur de l'islam, dès 1830, en Algérie française.
3. Le financement public d'une mosquée en plein Paris, dès 1920.

I. – Désinformation scolaire

Il y a la qualité et la quantité. En *qualité*, c'est très net : les manuels scolaires de la République « laïque », systématiquement dubitatifs envers les faits les mieux établis de la vie du Christ (dont nous avons tout de même quatre récits immédiats, et de première valeur), relaient en revanche servilement la biographie officielle de Mahomet (rédigée plus d'un siècle après sa mort, sous l'étroit contrôle du pouvoir politique).

En *quantité*, c'est de plus en plus net : de réforme en réforme, les programmes scolaires de l'histoire au collège donnent de plus en plus de place à l'islam et de moins en moins au christianisme. Après avoir fait la part égale aux deux religions (ce qui était déjà aberrant), la prétendue

« Éducation nationale » rompt désormais l'équilibre. Priorité à Mahomet ! Pour les élèves de France, à l'école « laïque », la première référence religieuse sera désormais l'islam.

Le nom de Mme Najat-Belkacem restera attaché à ce basculement, mais peu importe, puisque le ministère de l'Éducation nationale est principalement géré par les syndicats enseignants, eux-mêmes noyautés par la franc-maçonnerie. La ministre franco-marocaine était la coupable idéale, mais le coup vient de plus loin. Ce n'est qu'un pas supplémentaire dans une ligne tracée depuis longtemps.

N'allons pas imaginer qu'il ne s'agirait que d'une concession à une population immigrée de plus en plus nombreuse. La plupart des immigrés n'en demandent pas tant ¹, et l'on ne se soucie pas de les heurter quand il s'agit du « Gender ». Surtout, la ligne idéologique est bien antérieure aux vagues migratoires actuelles. On peut remonter à la Troisième République, à Jules Ferry et même au-delà encore.

L'université islamophile

Avant même Jules Ferry et Ferdinand Buisson, les vrais pères de la « Laïcité » sont les grands pontes de l'enseignement d'État sous la Restauration et sous l'Empire : Quinet, Cousin, Villemain, Michelet, Renouvier, etc. ².

Or cet enseignement d'État – féroce anti-catholique – est déjà islamophile. La démonstration en est faite dès 1843 dans un recueil publié par Nicolas Deschamps sous le titre : *Le Monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois*. L'auteur présente la pensée des grands maîtres et des inspecteurs de l'enseignement d'État. Le résultat est accablant. La seule ligne directrice de l'Université semble être la haine de l'Église. Les papes, les évêques, les saints, les docteurs de l'Église, tous les grands hommes du christianisme sont insultés et calomniés. Tandis que les ennemis de l'Église sont encensés. Très exactement : encensés dans les matières où ils se séparent de l'Église, et critiqués uniquement sur les points où, par hasard, ils restent en accord avec elle.

L'islam ne fait pas exception. Le recueil cite plusieurs exemples, dont l'un demeure très actuel : le mythe de l'islam civilisateur.

¹ — Une enquête réalisée et publiée par la Fondation pour l'École montre que les musulmans vivant en France sont, en très grande majorité, indifférents au contenu des manuels d'histoire, mais, en revanche, assez inquiets de la promotion de l'idéologie « Gender » par l'école laïco-maçonnique.

² — Edgar Quinet sera toujours invoqué par Gambetta et Jules Ferry comme le « grand ancêtre » des lois laïques.

Le mythe de l'islam civilisateur

C'est un des inspecteurs de l'enseignement, Guillaume Libri (professeur au Collège de France), qui est ici le plus éloquent. Il affirme que les Byzantins

sans avoir subi aucune invasion, malgré les trésors littéraires hérités de leurs pères, dégénèrent sans cesse sous l'influence du christianisme ¹.

Sous cette influence chrétienne, tout menace ruine dans l'Inde, la Perse, l'Asie centrale, l'Asie Mineure, l'Afrique ; après l'invasion mahométane, tout est force et splendeur. Les Arabes ont été en tout les maîtres des chrétiens. L'Église avait eu plusieurs siècles pour relever la civilisation et elle ne l'a pas fait ; en peu de temps les musulmans ont ranimé les sciences en Europe.

Ce sont les Arabes mahométans qui ont rendu l'Espagne riche, glorieuse et puissante comme peut-être elle ne l'a jamais été depuis ².

Très logiquement, cet inspecteur de l'enseignement public conclut que les victoires de Charles Martel sur les Sarrasins n'ont fait que retarder la civilisation et la renaissance des lettres, qui ne pouvaient nous venir que par eux.

Loin d'être un excès isolé, cette thèse hardie s'impose progressivement dans l'enseignement public. En 1909, c'est Clémenceau lui-même, le modèle du patriotisme laïc et républicain (pur fruit de l'enseignement officiel), qui déclare dans une *interview* au journal espagnol la *Manana* :

L'Espagne a beaucoup perdu en expulsant les Arabes qui représentaient la civilisation ; et, peut-être même, la victoire de Charles Martel fut-elle un mal pour l'Europe.

Le champion de la lutte anti-allemande ne voit donc aucun mal à l'invasion arabe ³. Et le mythe de l'islam civilisateur s'impose comme un véritable dogme. En 1991, le professeur Alain de Libera ne causera aucune surprise en parlant des « racines musulmanes de l'Europe chrétienne ⁴ ». C'est la thèse officielle de l'enseignement d'État. On découvre même qu'elle est obligatoire, lorsque le professeur Sylvain Gouguenheim ose la

1 — Guillaume LIBRI, *Histoire des sciences mathématiques en Italie depuis la renaissance des lettres jusqu'à la fin du 18^e siècle*, Paris, Renouard, t. 1, 1838, p. 68.

2 — G. LIBRI, *ibid.*, p. 149.

3 — Le même Clémenceau s'était d'ailleurs signalé par ses déclamations contre les missionnaires catholiques en Afrique du Nord (à la Chambre des députés, le 16 novembre 1882). Voir BAUNARD, *Le Cardinal Lavignerie*, Paris, Poussielgue, 1896, t. II, p. 232-233.

4 — Alain de LIBERA, *Penser au Moyen Age*, Paris, Seuil, 1991. — Sautant allègrement pardessus tous les Pères de l'Église et tous les premiers conciles, le brillant universitaire ira jusqu'à prétendre que « c'est dans le monde musulman que s'est effectuée la première confrontation de l'hellénisme et du monothéisme, ou, comme on dit, de la raison et de la foi ».

contester dans son ouvrage *Aristote au Mont Saint-Michel* (sous-titré : « Les racines grecques de l'Europe chrétienne », Paris, 2008). Toute l'intelligentsia laïque crie au blasphème et, sans fournir aucune réfutation, appelle à faire taire l'hérétique (en se bouchant hermétiquement les oreilles, pour, surtout, ne rien entendre de ses arguments ¹).

Relevons au passage les méthodes de terrorisme intellectuel, directement héritées du « siècle des Lumières ». Certains parlent, à ce sujet, d'« inquisition laïque ». C'est injurieux pour l'inquisition, qui, elle, s'est toujours employée à procéder de façon raisonnable ².

Les grosses confusions

Sylvain Gouguenheim apportait des faits nouveaux. Il prouvait que les traductions arabes, qui jouèrent un rôle important dans la transmission de textes grecs à l'Occident latin, n'en furent pas *le seul* vecteur. Il montrait que les liens ne furent jamais totalement rompus entre Byzance et l'Europe latine.

Mais indépendamment même de ces découvertes, rien n'excuse les grosses confusions commises par l'Université laïque entre ces trois réalités bien différentes que sont la *langue*, la *nation* et la *religion*.

On peut employer la langue anglaise sans être Anglais. Ni anglican. De même, on peut employer la langue arabe sans être Arabe, ni musulman. Les Persans, Turcs, Coptes, Mozabites, Kabyles, Indiens, Syriens et Andalous à qui la langue arabe fut imposée de force ne sont pas devenus arabes pour autant. Et si certains d'entre eux ont malheureusement accepté l'islam (généralement pour éviter les vexations et les impôts spéciaux), ils n'en ont reçu ni leur culture intellectuelle ni leur génie artistique, ni leurs sciences pratiques. On ne peut même pas dire que l'arabe se soit assimilé la civilisation et la pensée des peuples qu'il se soumettait, car c'est exacte-

¹ — Gouguenheim n'est pas jugé sur ses arguments, mais sur ses « fréquentations intellectuelles pour le moins douteuses » (*Le Monde* du 25 avril 2008), ses « connotations politiques inacceptables » (*Libération* du 30 avril) et, surtout, le caractère « islamophobe » de ses conclusions (appel lancé le 28 avril par 200 « enseignants, personnels, élèves et anciens élèves » de l'ENS de Lyon, où enseigne Sylvain Gouguenheim).

² — Ce caractère *raisonnable* des procédures inquisitoriales est souligné notamment par l'historien Bartolomé Bennassar. Il manifeste son opposition au principe de l'inquisition, mais il montre que, par rapport aux tribunaux civils, la justice inquisitoriale fut « plus exacte, plus scrupuleuse, en dépit des faiblesses d'un certain nombre de juges [...]. Une justice qui pratique un examen très attentif des témoignages, qui en effectue le recoupement minutieux, qui accepte sans lésiner les récusations par les accusés des témoins suspects (et souvent pour les motifs les plus minces), une justice qui torture fort peu et qui respecte les normes légales, contrairement à certaines justices civiles [...]. Une justice soucieuse d'éduquer, d'expliquer à l'accusé pourquoi il a erré, qui réprimande et qui conseille, dont les condamnations définitives ne frappent que les récidivistes [...] ». (Bartholomé BENNASSAR, *L'Inquisition espagnole 15^e-19^e siècle*, Paris, Hachette, 1979, p. 389-390).

ment l'inverse : le travail d'adaptation fut réalisé par les peuples conquis eux-mêmes, qui firent l'effort d'apprendre la langue du vainqueur, alors que celui-ci méprisait la langue et la civilisation autochtones.

Ce sont, en très grande majorité, des chrétiens qui traduisirent les œuvres grecques en arabe.

Les œuvres médicales de Galien et Hippocrate, par exemple, furent traduites par un chrétien nestorien, Hunayn ibn Ishad (809-873), qui, du même coup, fixa le vocabulaire médical arabe.

Même chose en philosophie : habitués à traduire du grec en syriaque, les Nestoriens poursuivirent leur œuvre en traduisant du syriaque en arabe. Ils furent parfois encouragés par l'administration abbasside, mais sans que la sagesse grecque semble jamais pénétrer dans l'âme des vainqueurs. L'historien berbère Ibn Khaldoun note que les Arabes n'ont jamais participé d'une manière essentielle au mouvement culturel des peuples qu'ils soumièrent, comme si, après les avoir vaincus par le sabre, ils étaient incapables de les dominer par l'esprit.

Le P. Théry (spécialiste reconnu de l'histoire de la philosophie au Moyen Âge) va jusqu'à dire que cette philosophie *glossarabe* (= en langue arabe), ne fut, en réalité, qu'un produit d'importation, ni vraiment arabe, ni vraiment musulman :

Il suffit de connaître les lignes générales de la philosophie occidentale pour se rendre compte qu'une pensée en formation passe par des stades qui en marquent les différents progrès.

Or, la philosophie de langue arabe n'a pas eu de progression. La série des traités sur la Conjonction de l'homme et l'intellect agent, est stabilisée, dès le début, dans ses lignes essentielles ; la philosophie « glossarabe » est née adulte et pour ainsi dire, définitivement formée dès sa naissance, et cela parce que cette philosophie n'est arabe que de langue et non point de cerveau. Elle est arabe, à cause de son vêtement, non point à cause de sa structure. Héritière de plusieurs siècles de pensée, la philosophie « glossarabe » n'aura pas à créer son esprit et ses bases. C'est en vain qu'on chercherait des tâtonnements de conséquence dans cette philosophie, qui est au fond plus une exégèse qu'un système personnel. D'un premier coup, avec al-Kindi, al-Fârâbi, elle a trouvé ses formules fermes et presque linéaires. Les mêmes mots ont le même sens à Bagdad qu'ils auront à Marrakech et à Cordoue. Il n'y a pas de sémantique dans cette philosophie christiano-musulmane, parce qu'au fond, il n'y a pas d'évolution de pensée. Les nestoriens de Bagdad font, en arabe, l'exégèse des doctrines aristotéliennes et néoplatoniciennes, mais leur propre évolution est terminée depuis longtemps. Il n'y aura pas de croissance interne dans la philosophie glossarabe, parce que les nestoriens se sont assimilés, depuis des siècles déjà, les éléments de la Sagesse grecque et parce que les arabes qui commandent à Bagdad, à Kufa et à Bassora, s'ils favorisent l'activité nestorienne, resteront cependant en dehors de cette activité.

La crise que subira cette philosophie ne sera jamais qu'une crise externe. En Islam, l'histoire de la philosophie n'est pas une histoire d'évolution intérieure, une étude des progrès de la pensée, de précisions toujours croissantes et ascensionnelles, comme serait l'histoire d'une philosophie dans un monde qui s'éveillerait petit à petit à la pensée. En Islam, les philosophes luttent, mais uniquement pour conquérir le droit à l'existence, droit que le pouvoir et l'administration leur refusent périodiquement aux heures d'emprise de l'orthodoxie et des écoles ¹.

Ajoutons que les mathématiques « arabes », tant vantées, furent développées par des savants d'origines ethniques et religieuses très diverses, à qui l'arabe fournissait seulement une langue d'échange fort commode, au carrefour des cultures indienne, grecque et babylonienne. Dans cette communauté mathématique internationale, les Arabes furent relativement peu nombreux, et l'influence religieuse de l'islam absolument nulle.

Une civilisation arabo-musulmane ?

Dès 1923, André Servier faisait justice de ces grosses confusions ² :

Lorsqu'on appelle civilisation arabe le mouvement artistique, littéraire, scientifique qu'une fausse documentation fait coïncider avec l'avènement des Califes Abbassides, on commet une erreur : d'abord, parce que l'élément arabe n'y participe que dans une mesure à peine sensible ; ensuite, parce que ce mouvement était le résultat de l'activité intellectuelle de peuples étrangers convertis à l'Islam par la violence, et enfin, parce que ce mouvement existait dans les pays nouvellement conquis par les Arabes bien avant leur arrivée. Les ouvrages syriaques, persans et indiens qui sont la manifestation de ce mouvement intellectuel et qui continuaient l'œuvre gréco-latine, sont antérieurs aux conquêtes musulmanes. C'est donc à tort qu'on attribue aux Arabes cet effort artistique et scientifique et qu'on appelle civilisation arabe un mouvement intellectuel dû aux Syriens, aux Persans, aux Indiens convertis à l'Islam contre leur gré d'ailleurs, mais qui avaient conservé les qualités de leur race. Ce mouvement n'était en réalité que la continuation et l'ultime floraison de la civilisation gréco-latine. Il est facile de le prouver.

Après un inventaire détaillé, l'auteur concluait :

A travers l'histoire musulmane, on constate deux influences contraires : l'une exercée par les peuples étrangers, islamisés : Syriens, Persans, Indiens, Égyptiens, Andalous, qui tend à introduire dans l'Islam la littérature étrangère. Aux

¹ — Gabriel THÉRY O.P. (1891-1959) dans une brochure non datée, publiée à Paris en 1949 sous le titre *L'Islam sans l'Arabie* et sous le pseudonyme Hector de Noirliu, p. 41. (Pour bien comprendre cette brochure et apprécier la valeur de ses conclusions, voir « Le vrai visage du P. Théry » dans *Itinéraires* 83, mai 1964, p. 21-68.)

² — André SERVIER, *L'Islam et la psychologie du musulman*, Challamel, 1923.

époques où cette influence est prépondérante, il se produit un épanouissement de civilisation au développement duquel les Arabes sont étrangers, qui s'effectue malgré eux, contre eux.

L'autre influence, exercée par les éléments arabes, est hostile à tout progrès, à toute innovation. Incapable de concevoir un état meilleur, l'Arabe entend rester ce qu'il est, un berger, un guerrier, un nomade. Les autres peuples le poussent vers la civilisation ; il leur résiste de toutes ses forces ; il leur oppose son apathie, son ignorance, sa paralysie intellectuelle. Quand il domine, il arrête toute marche en avant ; peu à peu, il introduit, par la religion, sa mentalité, ses conceptions, dans les mœurs et les habitudes des peuples soumis ; il les leur impose par la loi et il finit, en agissant sur les générations successives, par les frapper de paralysie et de stagnation.

Ces deux influences s'opposent pendant des siècles avec des fortunes diverses. Finalement, l'influence arabe, appuyée sur la force matérielle, l'emporte *et c'est la ruine de toute civilisation*.

Mais c'est la victoire de l'islam et de sa *puissance de décoloration* :

L'islam a une *puissance de décoloration* extraordinaire, au point que tout homme ou toute chose qui tomberait sous sa dépendance ou sous son influence perdrait jusqu'à la dernière teinte de son origine jusqu'aux traits caractéristiques de sa physionomie... L'islam exerce dans le cerveau humain l'action d'un poison narcotique qui atrophierait avec une surprenante rapidité les cases de la mémoire, comme un corrosif qui brûlerait certains lobes cérébraux, qui en désorganiserait le mécanisme naturel, jusqu'à effacer le passé héréditaire de l'individu [...] ¹.

Une nation dominée par l'islam perd son histoire, son génie, son identité. Mais n'est-ce pas *déjà* ce que la laïcité a fait à la France ? Entre cette laïcité républicaine et l'islam, qui lave plus blanc ? Comment donc s'étonner que la première fasse le lit du second ?

II. – Favoritisme en Algérie

Lorsque les Français prennent Alger, le 5 juillet 1830, la population, effrayée, promet à grands cris d'embrasser leur religion si on lui laisse la vie sauve ². C'est la mentalité musulmane : adopter la religion du vainqueur.

¹ — Daniel KIMON, *La Pathologie de l'islam*, Paris, 1897, p. 27.

² — Voir Mgr Louis BAUNARD, *Vie du cardinal Lavignerie*, t. 1, Paris, Poussielgue, p. 193, et Maurice LANDRIEUX, *L'Islam*, Paris, Lethielleux, 1913, p. 67. — La veille de l'entrée des troupes françaises dans Alger, le 5 juillet 1830, une convention passée entre le maréchal de Bourmont et le Dey d'Alger, Hussein Pacha, stipulait que « l'exercice de la religion mahométane restera libre ». Le maréchal de Bourmont voulait cependant favoriser le travail des missionnaires, mais il fut brutalement rappelé par le gouvernement maçonnique de Louis-Philippe. (On sait que la Révolution de juillet 1830 éclata, malheureusement, quelques jours

L'Église ne veut évidemment pas convertir de force : seulement prêcher l'Évangile. Mais la monarchie maçonnique de Louis-Philippe l'en empêche. L'évangélisation est strictement interdite. En 1834, une note du ministère de la Guerre déclare :

L'administration [...] a le droit et le devoir d'empêcher tout ce qui tend à troubler l'ordre public et, par conséquent, de s'opposer aux conversions des musulmans ¹.

Mgr Dupuch (1838-1845) et Mgr Pavy (1846-1867)

- Après s'être fait longtemps prier, le gouvernement finit par accorder un évêque à Alger en 1838, mais à condition qu'il ne soit que l'aumônier des colons. Interdiction de prêcher aux Arabes. Les gouverneurs généraux (qui furent presque tous francs-maçons) y veillent. Écœuré, Mgr Dupuch démissionne en 1845, expliquant dans une lettre à Grégoire XVI : « Combien de fois n'entendis-je pas répéter que si un de mes prêtres était convaincu d'avoir fait le catéchisme à deux ou trois Arabes, on saurait le faire embarquer immédiatement pour la France ². » L'édition d'un catéchisme en langue arabe est également interdite.

- En 1841, Louis Veuillot séjourne six mois en Algérie. Il raconte dans ses notes de voyage : « Le simple bruit de la prochaine arrivée d'un prêtre parlant arabe mit en émoi le gouverneur de la province de Constantine, et l'ordre fut donné de l'arrêter à son débarquement ³. » Le gouvernement veille même à ce que l'arabe ne soit pas étudié au séminaire ! – Mais il fait bâtir des mosquées à grands frais, jusque dans des centres nouveaux où il n'y a pas de musulmans (ex. : Philippeville, peuplée de colons français, mais où la mosquée est édiflée avant l'église).

- 10 novembre 1845 : l'intendant civil d'Alger intime aux sœurs de Saint Vincent-de-Paul l'ordre d'ôter les crucifix de l'hôpital, selon une logique toute maçonnique (intolérance au nom de la « Tolérance ») :

L'Algérie doit être avant tout le pays de la tolérance en matière de religion.
[...] Les hôpitaux surtout doivent être un champ neutre [...]. Aussi j'ai

seulement après la prise d'Alger). Désormais, en Algérie, la religion mahométane ne sera pas seulement « libre » : elle sera encouragée, subventionnée et féroce-ment protégée par le gouvernement français.

¹ — Note du ministère de la Guerre citée par Mgr PONS, *La Nouvelle Église d'Afrique*, 1930, p. 107.

² — Lettre citée par Mgr RIBOLET, *Un grand évêque, Mgr Pavy*, Alger, Adolphe Jourdain, 1902, p. 98.

³ — Louis VEUILLOT, *Les Français en Algérie, 1845 (Œuvres complètes de Louis Veuillot, 1^{ère} série, t. IV, Paris, Lethielleux, 1924, p. 118)*. — Le prêtre en question était le père Planchet, jésuite, appelé de Syrie par Mgr Dupuch en 1839, mais qui fut interdit de séjour en Algérie pour la seule raison qu'il aurait pu être tenté de parler religion aux Arabes.

l'honneur de vous prier d'inviter les sœurs sous vos ordres à faire enlever des salles les signes du culte extérieur qui pourraient s'y trouver encore. Toute prière publique doit y être également interdite ¹.

Les religieuses ayant menacé d'abandonner l'hôpital, la mesure fut cependant annulée, par ordre supérieur.

- A Alger, l'administration fait placer une sentinelle à la porte de Notre-Dame-des-Victoires, pour empêcher tout musulman d'y pénétrer. En 1862, le père Jean-Baptiste Creusat (jésuite) est menacé par un officier supérieur d'être passé par les armes s'il continue à visiter les tribus kabyles (qui, elles, le reçoivent très bien). Interdiction d'accueillir des enfants arabes dans les écoles catholiques ou les orphelinats. Le père Girard (lazariste), qui a essayé de passer outre, est menacé des galères. L'avocat général qui le poursuit au nom du gouvernement, s'écrie solennellement à la fin de son rapport : « Le prosélytisme, je le poursuivrai partout ! » Sauf le prosélytisme maçonnique, bien sûr.

- Le père Rivière (jésuite), qui rédigea le premier dictionnaire français-kabyle fut également interdit d'apostolat auprès des indigènes. De même le P. Schembri, près de Sétif. Pendant ce temps, l'école publique apprend le Coran même aux enfants chrétiens ² !

Mgr Lavigerie (1867-1892)

La très forte personnalité de Mgr Lavigerie (qui succède en 1867 à Mgr Pavy) ne réussit que partiellement à faire bouger les choses.

- En 1868, l'archevêque d'Alger en est réduit à demander au gouverneur de bien vouloir accorder aux missionnaires catholiques la même liberté que celle dont ils jouissent... en Turquie ³ !

- En 1872 : le conseil municipal d'Alger interdit la procession de la Fête-Dieu (qui s'est déroulée sans aucun incident toutes les années précédentes).

- Le 11 décembre 1872, le député Émile Keller doit intervenir à l'Assemblée nationale pour demander que le gouvernement, qui multiplie les constructions de mosquée – notamment en Kabylie, où il n'y en avait presque pas – veuille bien aussi fournir des églises aux colons ⁴. Les missionnaires catholiques sont chassés de Kabylie, mais on y appelle des marabouts du Maroc et de Kairouan, pour l'islamiser.

1 — Lettre du comte Guyot à la supérieure de l'hôpital.

2 — Voir Mgr RIBOLET, *ibid.*, p. 120.

3 — Mgr Charles LAVIGERIE, lettre du 17 mai 1868 au maréchal Niel, ministre de la Guerre (appuyée par une lettre sur le même sujet à l'empereur Napoléon III).

4 — Voir Gustave GAUTHEROT, *Émile Keller*, Paris, Plon, 1922, p. 215.

La III^e République, « grande puissance musulmane »

- Le même gouvernement qui fait la chasse aux écoles catholiques en France (supprimant 13 904 écoles sur 20 823 entre 1901 et 1904), multiplie en Algérie les écoles coraniques, payées par le gouvernement. L'État y établit même de somptueuses Médersas (universités islamiques) ¹.

- Au plus fort de l'offensive anticatholique du laïcisme, les bateaux français transportent *gratuitement* les pèlerins vers la Mecque. Les représentants du gouvernement viennent saluer les pèlerins. En 1901, le préfet Lutaud leur déclare :

Pèlerins, au moment où vous quittez l'Algérie pour accomplir une pratique religieuse qui vous est chère, j'ai tenu à venir vous visiter au nom de la République française. [...] Nous vous disons avec le Prophète : *prenez des provisions pour le voyage*. [...] Sur la terre sainte [!] vous vous rencontrerez avec des musulmans venus de tous les coins du monde ; interrogez-les et demandez-leur quel est le pays où, plus qu'en France, la foi islamique est respectée et protégée. [...] Sur la terre sainte [!] vous serez les apôtres de la France en même temps que les soldats de l'Islam [!]. Vous reviendrez meilleurs musulmans [...] nous saluerons votre retour avec joie, et vous aurez au cœur [...] : Nous avons été heureux de fouler la terre sacrée de l'Arabie ; nous sommes plus heureux encore de revenir dans nos foyers, sur la terre de France.

- En 1912, lors de sa visite en Algérie, le président de la République Armand Fallières ne met pas le pied dans une seule église, mais, dès qu'il le peut, se déchausse pieusement pour visiter les mosquées. De même le président Émile Loubet, à qui l'expression « la France catholique » donnerait la nausée, affirme solennellement : « La France se glorifie d'être une grande puissance musulmane. »

Lorsqu'on chasse les religieuses, les musulmans qui siègent dans les conseils municipaux votent à l'unanimité leur maintien, pendant que les fonctionnaires francs-maçons votent leur renvoi...

On dirait que la France n'a mis la main sur ce peuple que pour le soustraire à l'Évangile qui envahit toute l'Afrique, et cela contre son intérêt le plus évident. [...] La vraie explication de toute cette lamentable histoire, elle est dans l'esprit voltairien et la tradition maçonnique inoculée dès 1830 à l'administration algérienne ; dans cette passion de sectaires pour qui le catholicisme, c'est l'*ennemi* ;

¹ — Le 8 mai 1905, le gouverneur général Jonart inaugurerait la Médersa de Tlemcen en déclarant : « La France a pris l'engagement solennel de respecter les croyances des peuples qui s'étaient soumis à elle. Cet engagement, elle l'a observé scrupuleusement ; mais elle ne s'est pas contenté de faire ce qu'elle avait promis ; elle a voulu faire *davantage* ; elle a compris qu'il était de son devoir de travailler au développement intellectuel et moral des indigènes, en mettant à la disposition, d'une élite un enseignement supérieur *qui convînt particulièrement à leurs sentiments et à leurs idées*. » (Cité par Maurice LANDRIEUX, *ibid.*, p. 67.)

passion qui étouffe jusqu'au sens politique, et au patriotisme même ; passion arrivée *aujourd'hui* à son paroxysme [...] : périssent les colonies et périsse la France elle-même, si la religion doit être pour quelque chose dans son salut et sa prospérité ¹.

Même politique islamophile en Afrique noire

Les autorités maçonniques ont malheureusement promu l'islam de la même manière en Afrique noire. Mgr Bressoles constatait en 1958 :

C'est un fait éclatant que, depuis cent ans, l'Administration française a presque toujours réservé sa bienveillance et accordé son appui à l'Islam. J'énumère : elle a imposé des chefs musulmans à des groupements animistes ; elle leur a donné des instituteurs musulmans, des infirmiers musulmans, des fonctionnaires musulmans, tout un encadrement auquel s'ajoute, en son temps, l'encadrement militaire qui place généralement les recrues animistes sous l'autorité de gradés musulmans. Elle a introduit des Marabouts dans ces mêmes populations. Elle a fait rendre la justice selon le Coran entre deux parties païennes. Elle a construit des mosquées, des écoles coraniques... elle a organisé et financé et patronné le pèlerinage à la Mecque ².

Ce n'est guère étonnant puisque l'école coloniale était un vivier de francs-maçons et que, de 1880 à 1939, le ministère des Colonies fut attribué cinquante-trois fois à un franc-maçon ³.

Les avertissements

Face à cette promotion insensée de l'islam, les avertissements n'ont pas manqué ⁴. On connaît ceux du Père de Foucauld. Citons-en deux autres.

- Du général de SONIS :

Nous avons pris les choses à l'envers, et nous nous sommes faits professeurs de fanatisme. Nous avons bâti des mosquées qu'on ne nous demandait pas, nous chrétiens, qui n'avons pas d'églises ! Nous recueillons ce que nous avons semé. [...] *Je crains bien que le bras de Dieu ne s'appesantisse sur ce pauvre peuple français* qui n'était pas venu sur cette terre des Cyrien, des Augustin, sans un

1 — J. BURNICHON, *Études*, juillet 1891, p. 411-412.

2 — Mgr BRESSOLES, conférence donnée à Paris le 19 mars 1958, sous la présidence du général Weygand, reproduite dans *La Pensée catholique*, n° 55, p. 51.

3 — François BRIGNEAU donne la liste dans *Itinéraires* 285 (juillet-août 1984), p. 122, note 5.

4 — Dès 1845, Louis VEUILLOT écrivait, dans la conclusion de son ouvrage *Les Français en Algérie* : « Tant que les Arabes ne seront pas chrétiens, ils ne seront pas Français. » Il exprimait ses craintes (« On ne peut se défendre de prévisions qui serrent le cœur ») et achevait cette conclusion par une prière : *Dieu protège la France !*

secret dessein de la divine miséricorde et qui, hélas, a si complètement failli à sa mission ¹.

• Du père BURNICHON :

Ce fut une noble, chevaleresque et toute française inspiration, dans laquelle il n'y eut pas place pour les calculs commerciaux, que celle qui décida la magnifique expédition de 1830. Il y eut alors un moment superbe où l'on sentit passer sur le pays comme un souffle des croisades. Toute l'Europe, l'Angleterre exceptée, applaudit au succès des armes françaises. Quelque chose de grand venait en effet de s'accomplir. C'était plus qu'un fait de guerre, plus que la destruction d'un nid de forbans, plus que la honte séculaire des nations européennes lavée en un jour de victoire. C'était le vieil ennemi, l'islamisme frappé au cœur. L'Afrique, où il s'était retranché et d'où il tenait encore en échec les nations chrétiennes, était ouverte ; la France en tenait la clef ; désormais elle pouvait pénétrer à travers le continent mystérieux et porter, dans les plis de son drapeau, à d'innombrables populations la liberté et la civilisation chrétienne. [...]

La France *a manqué à sa mission providentielle* en Afrique. Elle a tâché de tirer parti de sa conquête, de l'*exploiter*, selon le mot du jour, sans se préoccuper d'y introduire le christianisme qui l'a faite elle-même ce qu'elle est. Bien plus, elle a empêché les peuples tombés sous sa domination de se relever de leur déchéance en s'attachant à la croix.

On ne voit pas jusqu'ici que cette prévarication lui ait été profitable, et il est à craindre qu'*elle ne l'expie un jour cruellement*.

C'est la loi de nature que le châtement naît de la faute elle-même. Voici que la question indigène est suspendue comme une menace permanente sur l'avenir de la colonie. Ces peuples, dont nous n'avons pas voulu faire nos frères en leur permettant d'être chrétiens, sont pour nous des ennemis qui se tourneront contre nous à la première occasion ; et plus nous les initions à nos progrès, plus nous les rendons redoutables ².

III. – La mosquée de Paris

Au lendemain de la guerre de 1870, les catholiques français avaient édifié – grâce à leurs aumônes – la basilique de Montmartre.

Au lendemain de la guerre de 1914-1918, c'est une mosquée que les loges maçonniques décident d'édifier – sur fonds publics. Le but n'est pas de satisfaire les musulmans (qui, à l'époque, ne demandent rien de tel) mais d'humilier les catholiques.

¹ — Général Louis-Gaston DE SONIS, lettre du 3 mai 1864, citée par Mgr BAUNARD, *Le Général de Sonis d'après ses papiers et sa correspondance*, Paris, 1903, p. 168.

² — J. BURNICHON S.J., dans la revue *Études*, juillet 1891, p. 417-419.

Née dans les loges ¹, l'idée est aussitôt adoptée par le gouvernement français et par Jules Cambon (gouverneur général de l'Algérie).

Édouard Herriot présente le projet (juin 1920)

Les frais de construction sont énormes, mais Édouard Herriot lui-même s'en occupe. Le 30 juin 1920, le député anticlérical (qui milite au même moment pour l'expulsion des moines et la confiscation des écoles catholiques) présente à la Chambre des députés un projet de loi accordant une subvention de 500 000 francs « pour la construction d'une mosquée, d'une bibliothèque, d'une salle d'études et de conférences [...], une vraie maison de l'islam ».

Il précise :

Le Gouvernement demande un premier crédit de 500 000 francs. [...] Évidemment, ces 500 000 francs ne suffiront pas ; ce n'est qu'un premier crédit, à titre indicatif.

Tout le camp « laïc » applaudit. Les députés radicaux, qui ne peuvent pas voir une soutane sans hurler à la mort, bondissent de joie à l'idée de construire une mosquée. Un seul député, M. Ballande, ose timidement demander :

— Et la séparation des Églises et de l'État ?

Édouard Herriot attendait l'objection. Il connaît bien cette loi de séparation dont il est le champion face aux catholiques. Mais pas face aux musulmans. Il a décidé de tourner la loi, et, dans une étonnante inertie de l'Assemblée, il explique comment :

Je vais vous expliquer [...]. Je vais vous expliquer [...]. Il n'y a pas de contradiction... Nous nous sommes préoccupés de cette question [...]. Il n'y a aucun inconvénient à donner aux musulmans une mosquée, puisque très légitimement nous donnons aux catholiques des églises [...].

On s'attendrait, ici, à un tollé de protestations. Le gouvernement ne donne aucune église aux catholiques. Il ne fait que leur laisser l'usage partiel des bâtiments qu'il leur a volés en 1905 (tout en laissant tomber en ruine certaines églises afin de pouvoir ensuite les détruire légalement, au motif qu'elles sont « irréparables »).

Or le *Journal officiel* ne note aucune interruption (sinon, à la fin, des « applaudissements à gauche »). Herriot poursuit tranquillement :

Ce qu'il fallait, c'est que l'État n'intervînt pas directement dans l'attribution des mosquées. Il existe une *Société des Habbous des Lieux saints de l'islam*

¹ — Voir *Revue des objections*, 8^e année, n°3 (mai-juin 1927), p. 258.

[...]. C'est à cette Société des Habbous que sera dévolue l'administration de la mosquée, de l'Institut musulman.

Ainsi, les intérêts essentiels que nous voulons sauvegarder seront respectés, les libertés que nous voulons développer pourront se développer sans aucune contrainte ; en même temps, ce qui nous préoccupait, les lois de l'État seront parfaitement respectées.

Édouard Herriot détaille la constitution de cette *Société des Habbous des Lieux saints de l'islam*, qui ne comprend que des musulmans :

Une œuvre pareille doit, pour réussir, être confiée à des musulmans et dirigée par eux. Nos meilleures intentions ne sont pas toujours comprises. Mieux vaut laisser aux intéressés le soin de dire les leurs et de les appliquer. *La Société des Habbous des Lieux saints de l'islam*, constituée sous l'égide du gouvernement français, représente l'instrument le plus qualifié pour assurer l'exécution du projet qui vous est soumis.

Cette Société comprend, en effet, pour le Maroc, le grand vizir chérifien, le chambellan du sultan, le ministre de la Justice et du Culte, les cadis de Fez et des ulémas ¹ de l'université de Quaraouin ; pour l'Algérie, des cadis ², des muphtis ³, bachaghas ⁴ et le président de la représentation arabe aux délégations financières ; pour la Tunisie, les deux Cheikh-el-Islam ⁵ des cultes Hanefite et Malekite, le ministre de la Plume du Bey, le gouverneur de Tunis, des cadis, etc. ; bref, tout ce que notre Afrique du Nord comprend de notables autorisés et dignes d'exprimer la pensée de l'islam français.

La Société des Habbous des Lieux saints recevrait donc du Gouvernement le mandat d'organiser l'Institut musulman.

En réalité, la loi de séparation indiquait, à l'article 2, que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne *subventionne* aucun culte ». L'article 19 précisait (§ 6) que les associations cultuelles « ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État, des départements ou des communes ».

La contradiction est manifeste, puisque Édouard Herriot a déclaré tranquillement à la Tribune que son projet « consiste essentiellement en la création, à Paris, d'une mosquée ». Mais aucun député ne réagit. Le projet Herriot est adopté à la Chambre, le 9 juillet 1920.

Son article unique est ainsi conçu :

Il est ouvert au ministère des Affaires étrangères, en addition aux crédits provisoires alloués au titre de l'exercice 1920, un crédit de cinq cent mille francs (500 000 francs), qui sera inscrit à un chapitre nouveau G bis des dépenses excep-

1 — Docteurs de la loi équivalents aux rabbins juifs.

2 — Juges.

3 — Chefs religieux officiels agréés par le gouvernement.

4 — Chefs civils au titre arabe.

5 — Chefs suprêmes de la religion.

tionnelles de son département, intitulé : « Subvention à la *Société des Habbous des Lieux saints de l'islam* pour la construction d'un Institut musulman à Paris. »

On vote à mains levées. Personne ne demande la parole.

Discussion au Sénat (31 juillet 1920)

C'est Raphaël-Georges Lévy qui défend le projet au Sénat, au nom du gouvernement. Le sénateur israélite invoque l'urgence, demande la discussion immédiate à la séance du 31 juillet 1920, et n'hésite pas à affirmer – sans aucun fondement, mais sans recevoir de réplique – que Paris est la seule grande capitale sans mosquée.

Le sénateur Dominique Delahaye réagit en soulignant qu'on vient de débattre, quelques minutes auparavant, de l'affectation d'un bâtiment confisqué aux jésuites. On vole aux uns et on donne aux autres. Il s'exclame :

Il serait bientôt temps de traiter les catholiques aussi bien que les musulmans !

Riposte immédiate du sénateur François Albert : « *C'est de la jalousie !* »

Ce cri du cœur mérite d'être retenu. François Albert, qui sera bientôt élu président de la très maçonnique « Ligue de l'enseignement » puis ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement d'Édouard Herriot (15 juin 1924), est un des plus éminents représentants du camp « laïc ». Il milite pour la suppression totale des écoles catholiques et, en attendant, multiplie les vexations à leur égard. En 1924, la publication d'une « Note confidentielle adressée aux instituteurs » par les inspecteurs départementaux de l'Éducation suscitera quelque émotion :

Note confidentielle adressée aux instituteurs

Par application de la circulaire ministérielle du 9 août dernier, vous êtes prié de me faire connaître dans les cinq jours s'il y a dans votre commune des fonctionnaires qui confient l'éducation de leurs enfants à des écoles privées (indiquer s'il y a lieu leur nom et leur fonction).

(Nom de la ville de départ), le

L'inspecteur primaire.

Est-ce une nouvelle « affaire des fiches » ? De tous côtés, des fonctionnaires, des receveurs des postes, des agents communaux se plaignent de subir des pressions très insistantes pour retirer leurs enfants des écoles catholiques. Même la CGT proteste contre ces empiètements sectaires. A peine gêné, François Albert finira par déclarer (on appréciera le « toutefois ») :

Je n'ai nullement l'intention de porter atteinte, dans la personne des fonctionnaires, au droit que possède tout père de famille de choisir pour ses enfants l'école qui lui convient. *Toutefois* je ne puis m'empêcher de regretter que des

fonctionnaires publics ne marquent pas pour l'enseignement de l'État la confiance qu'il mérite. Et s'il s'en trouve dans votre département, je vous prie de leur exprimer ce regret ¹.

Mais lorsqu'on emploie l'argent public pour bâtir une mosquée, le même François Albert applaudit.

De fait, la loi « portant affectation d'une subvention de 500 000 francs à la *Société des Habbous des Lieux saints de l'islam* pour la construction d'un Institut musulman à Paris » est adoptée telle quelle au Sénat (par 227 voix contre 11) et paraît au *Journal Officiel* du 21 août 1920 (p. 12287).

Un débat tardif (novembre 1920)

La loi est votée depuis plusieurs mois lorsqu'elle suscite – enfin ! – un petit débat à l'Assemblée nationale, le 16 novembre 1920.

On discute ce jour-là de l'opportunité de rétablir les relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. Édouard Herriot combat ce projet. Établir une ambassade au Vatican serait, prétend-il, reconnaître un culte. Or l'article 2 de la loi de séparation affirme que « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

Un député interpelle Herriot et lui rappelle qu'il a lui-même présenté le rapport pour la construction de la mosquée. Le débat s'engage – surréaliste :

M. Édouard HERRIOT (s'opposant à l'ambassade au Vatican) : — L'article 2 de la loi de séparation dit : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

M. Paul GAY : — Vous avez rapporté l'Institut musulman et sa mosquée.

M. HERRIOT : — Du tout, mon cher collègue. Puisque vous m'interrompez, je vous réponds que nous ne subventionnons aucun culte ; nous ne vous avons pas demandé de subvention pour une mosquée ; pour éviter cette faute contre la loi, nous avons subventionné la société des Habbous.

M. Paul GAY : — Pas d'hypocrisie ! (*Mouvements divers*).

M. HERRIOT : — Je ne vous réponds plus.

M. le Président (à Paul Gay) : — Veuillez ne pas employer de mots de ce genre. M. Herriot s'exprime toujours avec une parfaite loyauté.

M. HERRIOT : — J'aurais répondu en détail à une question, je refuse de répondre à une grossièreté.

M. Paul GAY : — Je ne retire pas le mot. (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche*).

M. le Président : — Je vous rappelle à l'ordre.

M. HERRIOT : — Il y a d'autres lieux que celui-ci pour provoquer ou régler les scandales. (*Très bien ! Très bien ! à gauche*).

1 — Sur toute cette affaire, voir le dossier publié dans la *D.C.*, t. 14, col. 363-383.

La municipalité de Paris offre le terrain (janvier 1921)

Les 500 000 francs ne sont qu'un début. Le 4 janvier 1921, le *Petit Parisien* annonce que le président de la *Société des Habbous des Lieux saints de l'islam*

a demandé à chacune de nos trois possessions nord-africaines, Algérie, Tunisie et Maroc, une subvention de 150 000 francs, qui va lui être accordée. La ville de Paris va prochainement accorder – et désigner – le terrain nécessaire.

Effectivement, dans un généreux enthousiasme, le conseil municipal de Paris décide d'octroyer gratuitement le terrain de l'ancien Hôpital de la Pitié pour l'édification de la mosquée. C'est une subvention en nature. Lorsqu'il s'agit de culte catholique, les subventions municipales sont interdites, et, au besoin, annulées par l'autorité préfectorale. Les catholiques d'Ancenis en savent quelque chose puisqu'une subvention votée par le conseil municipal de cette ville *avant* la loi de séparation (le 14 avril 1905) avait été annulée par le Préfet, au nom de la loi postérieure (9 décembre 1905). Le conseil d'État a validé cette interdiction préfectorale (arrêté contre la ville d'Ancenis, 1^{er} juillet 1910). Mais, en République laïque, ce qui est interdit pour les catholiques est permis pour les musulmans.

Construction de la mosquée (1922-1926)

Le 1^{er} mars 1922, la *Société des Habbous de l'islam* prend possession du terrain et fixe l'orientation de la mosquée. La pose de la première pierre a lieu le 19 octobre, en grand appareil, et en présence de représentants du gouvernement « laïc ». Le maréchal Lyautey, invité d'honneur, glisse dans son discours :

Ce dont il faut être bien pénétré, si l'on veut bien servir la France en pays d'islam, c'est qu'il ne suffit pas de respecter leur religion, il faut aussi respecter les autres, à commencer par celle dans laquelle est né et a grandi notre pays ¹.

Timide, mais judicieuse remarque.

Le 13 juillet 1926, Moulay-Youssef – sultan du Maroc et « commandeur des croyants » depuis la chute du califat de Constantinople – arrive à Paris pour l'inauguration de la mosquée. Le 14 juillet sera, cette année, laïco-islamique.

Doumergue, Briand, Herriot, Barthou vont religieusement à la mosquée, où le premier d'entre eux déclare, d'un ton lyrique :

Les docteurs musulmans ont exalté le respect de la dignité individuelle et de la liberté humaine.

¹ — Cité dans la *D.C.*, t. 9 [1923], col. 34.

La presse est plus réticente. Louis Romier note, dans *Le Figaro* :

Il y a dans un tel geste une sorte d'hypocrisie mi-sérieuse, mi-bouffonne... Seuls, sont vraiment civilisateurs, les peuples qui ont conscience de leur noblesse, qui la démontrent par leurs actes, qui l'affirment nettement dans leurs choix. [...] Qu'allons-nous faire et enseigner dans les pays d'islam ? Pourquoi troubons-nous le rythme de leur existence séculaire [...] ? Car enfin, *ou bien* l'enseignement des mosquées est égal au nôtre, et par là tombe notre droit d'en déranger les effets, *ou bien* cet enseignement est inférieur au nôtre et pourquoi en redresser le prestige au sein même de notre capitale ?

Dans *l'Action Française*, Charles Maurras va plus loin et demande : « Qui colonise, désormais ? Qui est colonisé ? Eux ou nous ? » Il détaille :

[...] Nous sommes probablement en train de faire une grosse sottise. Cette mosquée en plein Paris ne me dit rien de bon. Il n'y a peut-être pas de réveil de l'islam, auquel cas tout ce que je dis ne tient pas et tout ce que l'on fait se trouve être aussi la plus vaine des choses. Mais, s'il y a un réveil de l'islam, et je ne crois pas que l'on puisse en douter, un trophée de la foi coranique sur cette colline Sainte-Geneviève où tous les plus grands docteurs de la chrétienté enseignèrent contre l'islam représente plus qu'une offense à notre passé : une menace pour notre avenir [...]. La construction officielle de la mosquée et surtout son inauguration en grande pompe républicaine, exprime quelque chose qui ressemble à une pénétration de notre pays et à sa prise de possession par nos sujets et nos protégés. Ceux-ci la tiendront immanquablement pour un obscur aveu de faiblesse [...]. J'aperçois, de ci de là, tel sourire supérieur. J'entends, je lis telles déclarations sur l'égalité des cultes et des races. On sera sage de ne pas les laisser propager, trop loin d'ici, par des haut-parleurs trop puissants. Le conquérant trop attentif à la foi du conquis est un conquérant qui ne dure guère. Nous venons de transgresser les justes bornes de la tolérance, du respect et de l'amitié. Nous venons de commettre le crime d'excès. Fasse le Ciel que nous n'ayons pas à le payer avant peu [...].

Ce simple bon sens fait presque figure de prophétie. Mais la « laïcité » (c'est-à-dire la franc-maçonnerie) a choisi son camp. Sa passion anti-chrétienne est si forte qu'aucun fait ne pourra la faire changer d'avis. Deux ans avant d'être assassiné, le directeur de *Charlie-Hebdo* estimait encore que le problème, en France, n'est pas l'islam, mais « l'extrême droite catholique ¹ ». Le 5 août 2014, sur RTL, le « ministre de l'Intérieur et des Cultes », Bernard Cazeneuve, déclarait que « ce n'est pas un délit de prôner le djihad » mais que « évoquer les racines chrétiennes de la France, c'est faire une relecture historique frelatée qui a rendu la France peu à peu nauséuse ». Le 26 février 2015, le « secrétaire national à la Laïcité » du parti socialiste, Lau-

1 — Alors que son journal blasphématoire attaquait bien plus le christianisme que l'islam, Charb déclarait en septembre 2012 : « On a eu en vingt ans quatorze procès avec l'extrême droite catholique et un seul avec l'islam. Quel est le problème, en France, c'est l'islam ou l'extrême droite catholique ? » (Cité dans *Présent* 8268, du 9 janvier 2015).

rent Dutheil – champion de l’anti-catholicisme le plus sectaire –, demandait la création d’une fondation pour « promouvoir les réalisations de l’islam de France », et notamment le développement de l’enseignement confessionnel musulman (alors que le PS a toujours été hostile à l’enseignement catholique) et l’édification de nouveaux lieux de culte.

« Plutôt le turban turc que la tiare romaine. » La France subira-t-elle le même sort que Byzance ?



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !